

**Décision n° 2022-84 du 3 octobre 2022
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Ouest, ordonnateur secondaire**

Le directeur de la direction territoriale Ouest,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2022-65 du 11 juillet 2022 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2022-32 du 10 mars 2022.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Nantes, le 3 octobre 2022

Le directeur

Annexe 1

- Madame Marianne Lacaze-Dotran, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Patricia Cauquil, chef du service budget finances ;
- Monsieur Yann Cordet, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Kevin Bruet, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.
- Monsieur Bruno Metzler adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Guénaëlle Bernard, secrétaire générale.

Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction

- Madame Olivia Bonnin, responsable du pilotage budgétaire, chef du bureau budget moyens généraux et patrimoine ;
- Madame Odile Monti, bureau budget, moyens généraux et patrimoine.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Madame Anne Grégoire, directrice du département mobilités et infrastructures ;
- Monsieur Pierre Le Bourhis, directeur adjoint du département mobilités et infrastructures ;
- Monsieur Patrick Garnier, directeur du département transitions territoriales ;
- Madame Aurélie Vincke, directrice adjointe du département transitions territoriales ;
- Monsieur Patrick Inglés, directeur de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Jean-Luc Malgat, directeur adjoint de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Régis Soenen, directeur de l'agence de Saint-Brieuc ;
- Madame Martine Le Blanc, directrice adjointe de l'agence de Saint-Brieuc.

Annexe 3

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Guénaëlle Bernard, secrétaire générale.

Annexe 4

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Guénaëlle Bernard, secrétaire générale.

Annexe 5

Au sein du département mobilités et infrastructures

Madame Anne Grégoire et Monsieur Pierre Le Bourhis ;

- Pour le groupe mobilités, Monsieur Damien Courbe ;
- Pour le groupe sécurité et optimisation des déplacements, Madame Marie-Amélie Horvath ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Benoît Poulin ;
- Pour le groupe de recherche ESPRIM Nantes, Monsieur Romuald Lacoste.

Au sein du département transitions territoriales

Monsieur Patrick Garnier et Madame Aurélie Vincke ;

- Pour le groupe projets de territoire et aménagement, Monsieur Loïc Guilbot ;
- Pour le groupe énergie, territoires et bâtiment, Madame Sylvie Leveaux ;
- Pour le groupe ingénierie écologique, Monsieur Christophe Pineau ;
- Pour le groupe de recherche BPE Nantes, Madame Marjorie Musy.

Au sein de l'agence d'Angers

Monsieur Patrick Inglés et Monsieur Jean-Luc Malgat ;

- Pour le bureau centres vérificateurs et expertise métrologique, Monsieur Jean-Noël Gaudin ;
- Pour le groupe bâtiment, éclairage et énergie, Monsieur Jean-Noël Gaudin ;
- Pour le groupe géotechnique, enrochements et matériaux, Monsieur Sébastien Hervé et Monsieur Valéry Le Turdu ;
- Pour le groupe infrastructures durables, Monsieur Hughes Odéon et Monsieur Antoine-Victor Chavas ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Hervé Davias ;
- Pour le groupe de recherche ENDSUM Angers, Monsieur Mathieu Le Feuvre.

Au sein de l'agence de Saint-Brieuc

Monsieur Régis Soenen et Madame Martine Le Blanc ;

- Pour le bureau qualité métrologie, Monsieur Régis Soenen ;
- Pour le groupe risques naturels et littoraux, Monsieur Raphaël Bénot et Monsieur Alexis Bernard ;
- Pour le groupe route durable et innovation, Monsieur Lionel Odie et Monsieur Laurent Blouet ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et maritimes, Monsieur Benoît Thauvin et Monsieur Michel Menguy ;
- Pour le groupe de recherche en psychologie appliquée, Madame Stéphanie Bordel.

Au sein de la mission stratégies intégrées

Monsieur Denis Musard.

Au sein du secrétariat général

Madame Guénaëlle Bernard ;

- Pour le bureau ressources humaines, Madame Valérie Boyer ;
- Pour le bureau budget, moyens généraux et patrimoine, Madame Olivia Bonnin ;
- Pour le bureau affaires transverses et gestion commerciale, Madame Guénaëlle Bernard.